



Conseil Municipal du 25 mars 2025
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 8
votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Laurent FOHRER, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Bernadette VOOGSGERD,
Laurence GUERNE par Claudine THIRANOS
Philippe BUIRON par Grégory BENOIT
Philippe BARBIER par Christian TETARD
Patrice GOSNET par Laurent FOHRER,

Était absents :

Bruno MELGIES.

Membres intéressés ne prenant pas part au vote et non pris en compte pour le calcul du quorum :

Nathalie JOLLY, Patrice JACQUET, Bernadette VOOGSGERD, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Jean DECROIX, Chimina NEGLOKPE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Bernadette VOOGSGERD a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION ART ET FETE SUR SEINE – ANNEE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'inscription de la somme de 142 293 € à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux associations" et 42 000 € à l'article 657362 "CCAS",

Vu la proposition de subvention de 30 000 € au titre de l'année 2025 pour l'association ART ET FETE SUR SEINE,

En application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nathalie JOLLY, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Patrice JACQUET, Chimina NEGKLOPE et Jean DECROIX membres de l'association ART ET FETE

SUR SEINE ne participent pas au vote de la subvention attribuée à cette dernière et sortent de la salle

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

VALIDE le montant de la subvention attribué à l'association ART ET FETE SUR SEINE pour l'année 2025 à hauteur de 30 000 €,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance


Bernadette VOOGSGERD

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : ...03/04/2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : ...03/04/2025